

Sambreville, le 22 octobre 2025

Frédéric MAGNUS
Notaire
Rue du Grand Tige 11

5101 ERPENT

Cadre de Vie et
Habitat/Urbanisme

Chef de bureau :
M. BOTHY C.

Agent traitant :
Mme PAQUAY D..

☎ 071/260.262

cadredeviehabitat
@commune.
sambreville.be

Vos références

2025/0932/001-FM

Nos références

SU/CB/dp/2025/0704

Annexes

Date et références à rappeler svp

**Objet : SAMBREVILLE (Velaine s/s) rue du Wainage 76
bien cad. Sect. F n° 164/E16
Appartenant à [REDACTED]**

Maître,

Suite à votre demande réceptionnée le 26 septembre 2025 il semble apparaître, après repérage et indications sur les plans en notre possession, les renseignements suivants :

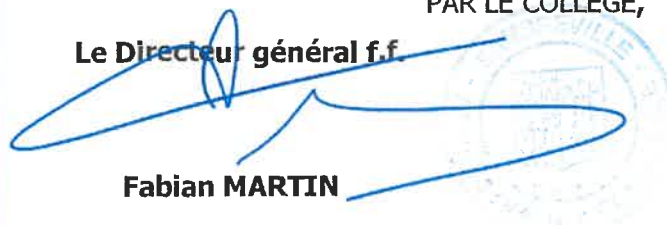
➤ **PLAN DE SECTEUR – ZONAGE ATTRIBUE : habitat**

- | | |
|--|------------|
| ➤ Plan d'expropriation | NON |
| ➤ Plan d'alignement | NON |
| ➤ Liste de sauvegarde | NON |
| ➤ Périmètre de classement en vertu de la législation sur les monuments et sites | NON |
| ➤ Emprises en sous-sol dans la route pour une canalisation destinée au transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965 | NON |
| ➤ Arrêté d'insalubrité | NON |
| ➤ Charges d'urbanisme imposées lors d'un permis d'urbanisme ou de lotir | NON |
| ➤ Zone ou périmètre soumis au droit de préemption | NON |
| ➤ Taxes locales spécifiques | NON |
| ➤ Périmètre d'un site classé SEVESO | NON |
| ➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e du, approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2003 et publié au Moniteur Belge du 03/12/2003 pour le centre ville de TAMINES | NON |
| ➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e, approuvé par arrêté ministériel du 04/12/2003 et publié au Moniteur Belge du 26/01/2004 pour le centre ville d'AUVELAIS | NON |
| ➤ Présence potentielle de puits de mines | NON |
| ➤ Autre renseignement : voirie régie par la Direction des routes de Namur-Service Public de Wallonie (SPW) | OUI |

Nous vous prions d'agréer, Maître l'assurance de notre considération distinguée.

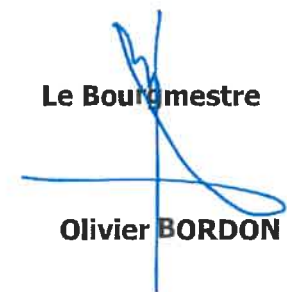
PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général f.f.



Fabian MARTIN

Le Bourgmestre



Olivier BORDON



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071 260 200
secretariat@commune.sambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 26 septembre 2025 relative à un bien sis à **SAMBREVILLE (Velaine-sur-Sambre) une maison de commerce, rue du Wainage 76 cadastré section F n° 164/F16 appartenant à Monsieur [REDACTED]** nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT).

• Le bien en cause :

1° est situé à partir de la voirie en zone d'habitat au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

~~2° est situé dans un schéma d'orientation local _____ approuvé par _____ du _____ et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;~~

Le bien en cause a fait l'objet des permis d'urbanisme suivants délivrés après le 1^{er} janvier 1977 :

- **N° 63 le 05.10.1992 à Monsieur et Madame [REDACTED] pour la transformation et agrandissement d'une habitation ainsi qu'une librairie ;**
- **N° 228 le 23.10.2014 à Monsieur [REDACTED] pour la construction de 2 garages dans le prolongement de l'habitation ;**

~~Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé :~~

~~_____ portant sur la création de lot(s).~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

A SAMBREVILLE, le 22 octobre 2025.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général f.f.

Le Bourgmestre

Fabian Martin

Olivier Bordon



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071 260 200
secretariat@commune-sambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795

